



Municipalité  
de  
Vucherens

**Au Conseil communal  
1509 Vucherens**

Vucherens, le 20 mai 2019

k:\commun\1-administration générale\10.autorités\10.03 municipalité\10.03.02  
préavis\2019\04\_2019\_sécurité routièrè.doc

## **Préavis municipal 04 / 2019**

### **Demande de crédit de Frs. 341'000.00 pour les aménagements de sécurité routière comprenant signalisations, marquages et éclairages (étape 1 et 2 / Route du Village)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **1. Historique**

Depuis bien des années, les citoyens comme les autorités ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la sécurité des piétons aux abords des routes. Après de nombreuses discussions qui, vu les avis et idées aussi nombreuses que divergentes n'ont jamais abouti à une suite concrète, la Municipalité a dû constater que sans l'appui de spécialistes en sécurité routière, jamais rien ne pourrait se réaliser.

##### **1.1. Etude bureau Christe & Gyax**

Dans l'espoir de faire avancer les choses, la Municipalité a alors mandaté le bureau d'ingénieurs conseils Christe & Gyax. Les travaux de celui-ci ont été :

- Une pré-étude en avril 2016 ;
- Un diagnostic, des variantes de concepts de sécurité et des propositions d'aménagement présentées par leurs auteurs lors du Conseil communal du 27 mars 2018 (voir PV CC no. 92 ch. 3);
- Un document final sous la forme d'un rapport technique « concept global de sécurité routière du village », remis en avril 2018.

Pour rappel, les montants (Frs 9'000.00 + Frs 24'000.00) pour ce crédit d'étude ont été approuvés par le CC en juin 2016 et mars 2017.

## **1.2. Objectifs de la législature 2016-2021**

Au début de la législature en août 2016, la Municipalité a formulé ses intentions et objectifs principaux pour les 5 ans à venir. Parmi ceux-ci et en priorité 1, il est mentionné pour les routes et l'éclairage public :

- *trouver des solutions permettant d'améliorer la cohabitation des usagers sur les routes du village ;*
- *réaliser, par étapes et dans le cadre des moyens disponibles, l'amélioration de la sécurité routière, au travers d'infrastructures routières et d'éclairage publics.*

Au vu des répercussions financières, la Municipalité a intégré les coûts prévisibles de ces réalisations dans la planification des investissements. Compte tenu de la complexité du projet, de l'importance des travaux et de leurs coûts, l'ensemble des réalisations a été découpé en plusieurs étapes, réparties sur la durée de la législature, à raison de tranches d'investissements d'environ Frs 100'000.00 par année.

## **1.3. Commission de sécurité routière**

Mandatée par la Municipalité au début 2015 et active pendant la phase conceptuelle, la Commission sécurité routière a été un partenaire important lors des travaux préliminaires, de par les avis et idées échangées en vue des prises de décisions. Le projet dont il est question aujourd'hui est donc le résultat d'une gestation coordonnée entre le bureau d'ingénieurs, la commission sécurité routière et la Municipalité, soit un ensemble composé de spécialistes, de représentants du législatif et de l'exécutif.

## **1.4. Projet bureau Sabert**

Pour la réalisation, la Municipalité a mandaté le bureau Sabert à qui l'on doit entre autres réalisations les aménagements de la traversée de Lucens. Sur la base du concept et des propositions d'aménagement réalisés par le bureau Christe & Gyax, ainsi qu'en y intégrant les recommandations d'éclairage de la Romande Energie, les travaux d'aménagements ont été scindés en 4 étapes, correspondant à un ordre de priorité défini pour les 4 secteurs suivants :

Etape 1 : axe 3CH - Montillier

Etape 2 : Montillier - virage - Bruvière

Etape 3 : traversée en localité route principale des Closy

Etape 4 : Râpe / Laviaux

## 2. Planification des réalisations

Au vu du temps qui a été nécessaire pour les études préliminaires, il n'a malheureusement pas été possible de débiter la 1<sup>ère</sup> étape en 2018 comme initialement planifié. Cependant, la Municipalité souhaitant terminer l'ensemble de l'ouvrage avant la fin de législature, la réalisation des étapes 1 et 2 a été concentrée sur cette année encore, sous réserve des résultats d'une probable mise à l'enquête, ce qui devrait permettre de tenir les délais avec la réalisation de l'étape 3 en 2020 et la dernière étape en 2021, année de fin de législature.

## 3. Etape 1 et 2

Constitués principalement de marquages colorés et d'éclairage, les aménagements prévus figurent de façon détaillée sur les plans. De ce fait, il serait dès lors superflu d'en détailler chaque position. D'autre part et tenant compte de l'ensemble des études et réflexions déjà réalisées en amont, il serait aussi bien souhaitable d'éviter de rediscuter des types d'aménagement prévus, au risque de se retrouver dans les discussions stériles évoquées en début de texte.

Il est à souligner que l'amélioration de l'éclairage (17 lampadaires) fait partie intégrante des aménagements prévus, ceci correspondant aussi à des souhaits maintes fois évoqués.

## 4. Coût des travaux

Tout en sachant qu'il ne nous est pas possible de financer tout ce qui serait souhaitable, il est pour le moins possible d'investir pour tout ce qui est nécessaire. Néanmoins le montant est important puisque pour réaliser les 2 premières étapes, le crédit nécessaire se monte à Frs 341'000 :

### Etape 1: Frs 203'500.00

- Aménagements 115'500.00
- Eclairage 46'500.00
- Honoraires 23'500.00
- Divers et imprévus 18'000.00

### Etape 2: Frs 137'500.00

- Aménagements 34'500.00
- Eclairage 77'500.00
- Honoraires 13'000.00
- Divers et imprévus 12'500.00

### Total TTC : Frs 341'000.00

- Aménagements 150'000.00
- Eclairage 124'000.00
- Honoraires 36'500.00
- Divers et imprévus 30'500.00

## 5. Financement

Par un emprunt.

## 6. Amortissement

Amortissement sur 10 ans

Aménagements	Frs 150'000.00
Honoraires, divers et imprévus	Frs 37'000.00
<b>Total</b>	<b>Frs 187'000.00</b>

Amortissement sur 30 ans

Eclairage	Frs 124'000.00
Honoraires, divers et imprévus	Frs 30'000.00
<b>Total</b>	<b>Frs 154'000.00</b>

## 7. Conclusion

Au vu des souhaits et des interventions qui ont été faites pour améliorer la sécurité routière, la Municipalité est satisfaite de vous présenter enfin un projet qui nous semble bien pensé et bien ficelé quand bien même financièrement coûteux. C'est à ce prix que l'on apportera une plus-value importante et pérenne sur le plan de la sécurité routière et pour le bien des usagers de la mobilité douce.

Pour cette raison nous espérons obtenir votre accord pour cet important engagement financier qui permettra, après en avoir longtemps discuté, de passer à la concrétisation de ces mesures sécuritaires tant attendues.

## 8. Décision

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Vucherens,**

- vu le préavis municipal n° 04/2019,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,

**décide**

- ✓ d'accorder le crédit de Frs 341'000.00 pour les aménagements de sécurité routière comprenant signalisations, marquages et éclairages (étape 1 et 2 / Route du Village)

Adopté en séance de Municipalité le 20 mai 2019

Denis Grosjean  
Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger  
Secrétaire

**Annexes** : plans à découvrir sur [www.vucherens.ch/preavis04](http://www.vucherens.ch/preavis04)

Municipaux responsables : Messieurs Denis Grosjean et Rémy Favre